



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 6 mars 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État.

Plusieurs élus lorrains et allemands viennent de signer une tribune pour réclamer une « compensation fiscale pérenne » du Luxembourg à ses voisins et plus particulièrement en faveur des régions frontalières. Selon eux, notre pays devrait verser plusieurs centaines de millions d'euros par an.

Cette compensation se justifierait selon les auteurs par la présence de 53.000 travailleurs allemands et 117.000 travailleurs français sur le marché de l'emploi luxembourgeois, et la retenue d'impôt sur les traitements et salaires qui reviendrait entièrement à notre pays.

Il est fait en outre référence à la compensation entre le Luxembourg et la Belgique dite « compensation Martelage » ainsi qu'aux accords entre la France et la Suisse (Genève). Sans être nouvelle, cette initiative se veut être plus pressante et plus détaillée que celles qui ont précédé.

Le Gouvernement luxembourgeois a traditionnellement répondu à ces revendications en se référant aux projets de codéveloppement et de cofinancement d'infrastructures utiles pour les frontaliers.

Dans l'intérêt de la cohésion sociale au sein des entreprises et d'un échange basé sur les faits, les soussignés voudraient savoir de Monsieur le Premier Ministre, respectivement des départements ministériels compétents :

- Quels sont les projets de codéveloppement et de cofinancement actuellement en cours entre le Luxembourg et les régions frontalières française, allemande et le cas échéant, belge ?
- Quelle est la part des travailleurs frontaliers français et allemands dans le produit de l'impôt sur les salaires et quel est le pourcentage de ces travailleurs qui ne paient pas d'impôts ?
- Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas qu'un état des lieux détaillé et actualisé sur tous les éléments de l'échange transfrontalier incluant notamment le très fort engagement de l'État luxembourgeois en matière de sécurité sociale s'impose et permettrait d'éviter une discussion tronquée et unilatérale ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars di Bartolomeo  
Député

Yves Cruchten  
Député